

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20140703-2014\_A123-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2014  
Date de réception préfecture : 09/07/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 3 JUILLET 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_A123**

**OBJET : Institution - Désignation des représentants de la C.P.A. au sein des organismes extérieurs et au sein de commissions spécialisées – Rectification d'erreurs matérielles et nouvelles désignations**

Le 3 juillet 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Tino Rossi aux Pennes-Mirabeau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 27 juin 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Étaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy - ALLIOTTE Sophie - AMAROCHE Annie - AMEN Mireille - AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe - AUGÉY Dominique - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BENKACI Moussa - BONTHOUX Odile - BORELLI Christian - BOUDON Jacques - BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre - BOYER Raoul - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - CALAFAT Roxane - CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - CESARI Martine - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CIOT Jean-David - CORNO Jean-François - CRISTIANI Georges - de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe - DELAVET Christian - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE AUBRESPY Hervé - FREGEAC Olivier - GALLESE Alexandre - GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HOUÉIX Roger - JOISSAINS Sophie - LAFON Henri - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène - MALAUZAT Irène - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MÉJ Roger - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques - PRIMO Yveline - RAMOND Bernard - RENAUDIN Michel - ROUVIER Catherine - SALOMON Monique - SERRUS Jean-Pierre - SICARD-DESUELLE Marie-Pierre - SLISSA Monique - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis - TERME Françoise - YDE Marcel - ZERKANI Karima

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s)** : Néant

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales** : BACHI Abassia donne pouvoir à BOUDON Jacques - BALDO Edouard donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - BERNARD Christine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - DAGORNE Robert donne pouvoir à MANCEL Joël - GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy - MALLIE Richard donne pouvoir à SALOMON Monique - MERGER Reine donne pouvoir à AUGÉY Dominique - ROLANDO Christian donne pouvoir à SICARD-DESUELLE Marie-Pierre - SUSINI Jules donne pouvoir à TAULAN Francis - TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE AUBRESPY Hervé

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : CHAZEAU Maurice - FERAUD Jean-Claude - FILIPPI Claude - PEREZ Fabien - PIZOT Roger - PROVITINA-JABET Valérie

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 3 JUILLET 2014**

Rapporteur: Madame le Président

**Thématique : Institution**

**Objet : Désignation des représentants de la C.P.A au sein des organismes extérieurs et au sein de commissions spécialisées – Rectification d'erreurs matérielles et nouvelles désignations**  
**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Conformément à la réglementation en vigueur et suite à la nouvelle élection du Président de la Communauté du Pays d'Aix en date du 17 avril 2014, le Conseil de Communauté doit procéder à la désignation des représentants de la CPA au sein des organismes extérieurs ainsi qu'au sein des commissions spécialisées.  
Par délibérations n°2014\_A091 et 2014\_A092 du 22 mai 2014, le Conseil de Communauté a procédé à la désignation de ses représentants. Il convient de corriger ou de compléter les précédentes délibérations

**Exposé des motifs :**

1. Désignation dans les organismes extérieurs :

L'article L.2122-10 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux communautés d'agglomération par renvoi de l'article L.5211-2 du même Code prévoit que « *lorsqu'il y a une nouvelle élection du Président, il est procédé à une*

*nouvelle élection des délégués de la communauté d'agglomération au sein des organismes extérieurs ».*

L'article L.2121-21 alinéa 2-2° du Code général des collectivités territoriales prévoit que les membres de ces organismes sont désignés par le Conseil de communauté parmi ses membres au scrutin secret, à la majorité absolue.

Toutefois, en vertu des dispositions du dernier alinéa de l'article L.2121-21 précité, le Conseil de communauté peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Aucune disposition législative ou réglementaire n'impose le scrutin secret pour la désignation des membres des organismes extérieur.

En conséquence, le Conseil communautaire doit procéder à l'élection, parmi ses membres titulaires, de ses représentants dans les organismes extérieurs suivants :

- **Mission Locale du Pays d'Aix** : le Conseil de Communauté a désigné Madame Sophie JOISSAINS en tant que membre titulaire or elle représente déjà la Commune d'Aix en Provence au sein de cet établissement. Il convient donc de remplacer Madame Sophie JOISSAINS au sein du Conseil d'Administration de la MLPA ;

- **Assemblée Générale de la Société Publique Locale d'Aménagement « Pays d'Aix Territoires »** : le Conseil de Communauté a désigné quatre représentants au sein du Conseil d'Administration de la SPLA. Or il convient de compléter cette désignation par celle d'un représentant de la CPA au sein de l'Assemblée Générale de la SPLA « Pays d'Aix Territoires » ;

- **CLI Cadarache et CLI ITER** : le Conseil de Communauté a désigné un représentant titulaire au sein des deux CLI, or en cas d'absence ou d'empêchement, il convient de désigner un membre suppléant pour chacune des deux CLI,

## 2. Désignation dans les Commissions Spécialisées de la CPA:

L'article 28 du Règlement Intérieur de la CPA prévoit que chaque commission spécialisée est composée de :

- 44 membres titulaires, parmi les membres titulaires et suppléants du Conseil de Communauté,
- 44 membres suppléants parmi les membres titulaires ou suppléants du Conseil de Communauté, ou à défaut parmi les conseillers municipaux.

L'article L.2121-21 alinéa 2-2° du Code général des collectivités territoriales prévoit que les membres de ces commissions sont désignés par le Conseil de communauté parmi ses membres au scrutin secret, à la majorité absolue.

Toutefois, en vertu des dispositions du dernier alinéa de l'article L.2121-21 précité, le Conseil de communauté peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Aucune disposition législative ou réglementaire n'impose le scrutin secret pour la désignation des membres des commissions spécialisées.

Par ailleurs, la loi du 16 décembre 2010 a inséré l'article L5211-40-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « *lorsqu'un EPCI à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues à l'article L2121-22 du CGCT, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon les modalités qu'il détermine* ».

En conséquence, le Conseil communautaire doit procéder à l'élection de représentants dans la commission suivante :

- **Commission Ressources et Moyens** : Le Maire de la Commune de Peyrolles-en-Provence souhaite que la CPA procède à la modification du représentant suppléant de sa commune au sein de la Commission Ressources et Moyens. Il convient donc de procéder à la désignation du suppléant de cette commission en remplacement du représentant actuel.

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2122-10 et L.5211-2 ;

## Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** à l'unanimité de procéder à la désignation au scrutin public des membres des organismes extérieurs et commissions spécialisées ;
- **PROCÉDER** à l'élection des délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix appelés à siéger au sein des organismes extérieurs et des membres des commissions spécialisées suivantes :
  - un membre titulaire au sein de la Mission Locale du Pays d'Aix (en remplacement de Madame Sophie JOISSAINS)
  - un représentant de la CPA au sein de l'Assemblée Générale de la SPLA « Pays d'Aix Territoires »
  - un membre suppléant de la CLI Cadarache
  - un membre suppléant de la CLI ITER
  - un membre suppléant représentant la commune de Peyrolles-en-Provence au sein de la commission Ressources et Moyens

**OBJET : Institution - Désignation des représentants de la C.P.A. au sein des organismes extérieurs et au sein de commissions spécialisées – Rectification d'erreurs matérielles et nouvelles désignations**

---

1. Choix des modalités de scrutin pour l'ensemble des désignations

Il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret pour l'ensemble des désignations.

Vote sur la proposition

Inscrits	92
Votants	86
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	86
Majorité absolue	44
Pour	86
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité la proposition et décide de ne pas procéder au scrutin secret.

2. Désignations

A déclaré candidature pour être représentant de la CPA au sein de la Mission Locale du Pays d'Aix :

- Madame Monique SLISSA en tant que titulaire

Ont déclaré candidature pour être représentants de la CPA au sein de l'Assemblée Générale de la SPLA Pays d'Aix Territoires :

- Monsieur Jean-Claude FERAUD en tant que titulaire
- Monsieur Jean-Jacques POLITANO en tant qu'observateur

**OBJET : Institution - Désignation des représentants de la C.P.A. au sein des organismes extérieurs et au sein de commissions spécialisées – Rectification d'erreurs matérielles et nouvelles désignations**

---

A déclaré candidature pour être représentant de la CPA au sein de la CLI Cadarache et la CLI ITER :

- Monsieur Luc TALASSINOS en tant que suppléant

Désignation du représentant suppléant de la Commune de Peyrolles-en-Provence au sein de la Commission spécialisée « Ressources et Moyens ».

**Commission ressources et moyens**

Membre titulaire	Membre suppléant
Olivier FREGEAC	Thomas ARCAMONE

Inscrits	92
Votants	86
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	86
Majorité absolue	44
Pour	86
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Est désigné représentant de la CPA au sein de la Mission Locale du Pays d'Aix :

- Madame Monique SLISSA en tant que titulaire

**OBJET : Institution - Désignation des représentants de la C.P.A. au sein des organismes extérieurs et au sein de commissions spécialisées – Rectification d'erreurs matérielles et nouvelles désignations**

---

Sont désignés représentants de la CPA au sein de l'Assemblée Générale de la SPLA Pays d'Aix Territoires :

- Monsieur Jean-Claude FERAUD en tant que titulaire
- Monsieur Jean-Jacques POLITANO en tant qu'observateur

Est désigné représentant de la CPA au sein de la CLI Cadarache et la CLI ITER :

- Monsieur Luc TALASSINOS en tant que suppléant

Est proclamé élu en qualité de membre suppléant au sein de la Commission spécialisée « Ressources et Moyens » :

#### Commission ressources et moyens

Membre titulaire	Membre suppléant
Olivier FREGEAC	Thomas ARCAMONE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



08 JUIL. 2014